



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-19

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 du budget général

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	18/III/2021	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	19/III/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marie-Jeanne SOKOLOVITCH**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

06 AVR. 2021

N° 2021-19**Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 du budget général**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les Articles L.5212-1 et suivants ;
 Vu le Décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président ;
 Considérant que le compte administratif fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte de gestion ;

Rapport de synthèse :

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur la comptabilité administrative de l'année passée. Le Président concerné par cet exercice ne peut pas prendre part au vote et ne peut pas présider la séance. Le Conseil communautaire doit désigner un de ses membres pour assumer cette présidence.

Suite aux votes du budget primitif 2020, du budget supplémentaire 2020 et des décisions modificatives par le Conseil communautaire, les résultats d'exécution du budget sont les suivantes :

- En fonctionnement :

- o Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 1 913 124.79 €** auquel s'ajoute **l'excédent de n-1 de 500 000 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **2 413 124.79 €**.

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP + BS + DM 2020	TOTAL EXECUTE	%
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 536 000,00 €	1 287 578,01 €	84%
012 - charges de personnel et frais assimilés	465 000,00 €	361 651,66 €	78%
014 - atténuation de produits	2 556 000,00 €	2 551 731,00 €	100%
65 - autres charges de gestion courante	3 264 900,00 €	3 199 038,10 €	98%
66 - charges financières	50 000,00 €	43 030,47 €	86%
67 - charges exceptionnelles	46 000,00 €	45 365,33 €	99%
Total Fonctionnement "opérations réelles"	7 917 900,00 €	7 488 394,57 €	95%
022 - dépenses imprévues	520 400,00 €	- €	
023 - virement à la section d'investissement	810 610,00 €	- €	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	114 000,00 €	103 499,92 €	
Total Fonctionnement autres opérations	1 445 010,00 €	103 499,92 €	
Total Fonctionnement Dépenses	9 362 910,00 €	7 591 894,49 €	
Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS + DM 2020	TOTAL EXECUTE	%
002 - Excédent reporté	500 000,00 €	500 000,00 €	100%
013 - atténuation de charges	5 000,00 €	5 764,25 €	115%
70 - produits des services		1 745,50 €	
73 - impôts et taxes	7 659 110,00 €	8 034 564,94 €	105%
74 - dotations subventions et participations	1 193 300,00 €	1 425 153,55 €	119%
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	534,81 €	107%
Total Fonctionnement Recettes	9 362 910,00 €	10 005 019,28 €	107%

- En investissement :

- Cette section fait ressortir un excédent de **357 749.74 €** auquel s'ajoute le **déficit n-1 de 80 871.40 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **276 878.34 €**.
- Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 315 805.13 € et en recettes à 125 042.00 €

Dépenses / Recettes par opération :

Opération	Désignation	Dépenses 2020			Recettes 2020	
		BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé	%	BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé
101	Equipement du siège	94 897,77 €	18 885,19 €	20%	- €	- €
102	Zones d'Activités	138 300,21 €	86 524,14 €	63%	- €	- €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	512 864,69 €	272 479,09 €	53%	408 142,99 €	338 782,99 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	181 317,73 €	81 801,79 €	45%	55 682,00 €	5 380,80 €
105	Voiries communautaires	1 160 441,29 €	933 186,72 €	80%	- €	- €
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	- €	0%	- €	- €
107	Domaine de la Frayse	100 000,00 €	1 824,00 €	2%	- €	- €
Total des opérations		2 227 821,69 €	1 394 700,93 €		463 824,99 €	344 163,79 €

Dépenses Hors Opération :

Dépenses		2020		
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Total Réalisé	%
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section		80 871,40 €	80 871,40 €	100%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		567 000,00 €	560 729,06 €	99%
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €	374 308,71 €	
16873	Aire de covoiturage Salleboeuf	157 000,00 €	156 931,35 €	
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	29 489,00 €	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	18 695,38 €	47%
041/204132	Département : Aire de covoiturage Salleboeuf *	0,00 €	6 064,63 €	
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €		
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €	12 630,75 €	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		227 162,55 €		
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		10 000,00 €	2 847,00 €	28%
204131	Département (schéma mobilités)	10 000,00 €	2 847,00 €	
Total hors opérations		925 033,95 €	663 142,84 €	72%

Recettes Hors Opération :

Recettes		2020		
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Total Réalisé	%
021	Virement de la section de fonctionnement	810 610,00 €		
040	Opérations d'ordre	114 000,00 €	103 499,92 €	91%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		1 724 420,65 €	1 868 363,02 €	108%
10222	FCTVA	100 000,00 €	243 942,37 €	
1068	Excédents de fonctionnement	1 624 420,65 €	1 624 420,65 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €	
1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	18 695,38 €	47%
041/16873	Département : aire de covoiturage *	0,00 €	6 064,63 €	
041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	12 630,75 €	
041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €		
Total hors opérations		2 689 030,65 €	1 990 558,32 €	74%

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP+BS+RAR+DM	Total Réalisé
DEPENSES	3 152 855,64 €	2 057 843,77 €
RECETTES	3 152 855,64 €	2 334 722,11 €

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, en l'absence du Président, vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. de désigner Bertrand GAUTIER, pour assurer la Présidence ;
2. d'adopter le compte administratif 2020, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		500 000,00 €	80 871,40 €		80 871,40 €	500 000,00 €
Opération exercices	7 591 894,49 €	9 505 019,28 €	1 976 972,37 €	2 334 722,11 €	9 568 866,86 €	11 839 741,39 €
Total	7 591 894,49 €	10 005 019,28 €	2 057 843,77 €	2 334 722,11 €	9 649 738,26 €	12 339 741,39 €
Résultat de clôture		2 413 124,79 €		276 878,34 €		2 690 003,13 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

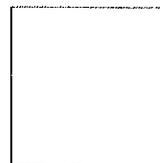
Fait à Tresses, le 1^{er} avril 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant adoption du compte administratif 2020
du budget général



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	02/04/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	 Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président